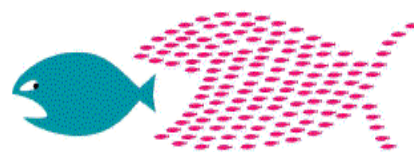




Pour se défendre,



il y a une solution.

Les militant-es de la CGT, vous en connaissez probablement au moins un-e dans votre entourage.

Mutation, notation, liste d'aptitude : vous les savez toujours disponibles pour la défense de votre dossier.

CTL, CHS-CT, interventions auprès de la direction : vous connaissez bien leur engagement et leur ténacité pour la défense de nos conditions de vie au travail.

Problèmes locaux ou personnels : leurs interventions sont souvent décisives pour débloquer une situation, faire valoir un droit en matière de paye, d'indemnité etc....

La CGT revendique également clairement sa dimension interprofessionnelle : elle ne se désintéresse ni des autres fonctionnaires ni des salarié-es du privé. Elle veut peser sur les questions qui les concernent tous, comme celle des retraites ou des salaires, dans un esprit de solidarité et de rassemblement.

Alors oui,

UN SYNDICAT, C'EST UTILE

Il suffit de voir ce qui se passe dans de nombreuses petites entreprises et même dans certains services de la fonction publique pour comprendre que les patrons ou la hiérarchie en profitent pour « faire la loi » sans respecter les droits des salarié-es.

PAS DE SYNDIQUÉ-ES, PAS DE SYNDICAT

La CGT n'existe que parce que des salarié-es se syndiquent et la font vivre.

Etre syndiqué-e, c'est être utile, savoir que l'on apporte sa pierre, aussi modeste soit-elle, aux droits des salarié-es, au lieu de râler dans son coin ou de se contenter de profiter de ce que les autres ont obtenu.

ÊTRE SYNDIQUÉ-E, ÇA ME DONNE QUOI ?

Etre syndiqué-e, cela donne le droit de participer à la vie de la section :

- **Etre informé-e** par des infos rapides par mail, par courrier. Chaque syndiqué reçoit aussi la presse syndicale : journal de la CGT Finances Publiques, chaque mois le journal national de la CGT...
- **Etre formé-e**, en s'inscrivant aux formations syndicales proposées, pour bien connaître ses droits et les moyens de les défendre.
- **Etre défendu-e** : la CGT, c'est la solidarité.

Donner son avis et décider ensemble de ce que l'on va faire.

ÊTRE SYNDIQUÉ-E, ÇA M'ENGAGE À QUOI ?

- **Chaque adhérent-e garde sa liberté de penser et sa liberté d'action**

La CGT est ouverte à toutes celles et tous ceux, indépendamment de leurs opinions, leurs origines, leurs parcours antérieurs (professionnel ou syndical), qui sont d'accord pour se défendre collectivement. C'est notre diversité qui fait notre richesse.

- **Chaque adhérent-e est libre de la place qu'il prend dans le syndicat**

Certain-es se contentent de payer une cotisation, sans vouloir s'impliquer plus dans la vie de la section : c'est leur droit. D'autres servent de relais dans leur service pour faire circuler l'information.

Certain-es font le choix d'exercer un mandat et vous représentent ainsi auprès de la direction.

- **Chacun-e apporte sa contribution en fonction de sa situation, de son tempérament, de ses envies.**

MA COTISATION, À QUOI SERVIRA-T-ELLE ?

La cotisation sert d'abord à faire fonctionner la section de Loire-Atlantique :

- Nous avons du matériel propre, des banderoles, des drapeaux...qu'il faut renouveler périodiquement, etc...
- Nous avons des frais de déplacement, pour nos réunions internes, pour les HMI et visites de postes...
- Nous avons besoin de papier pour notre presse et vous informer...

Une partie de la cotisation est reversée aux différentes structures de la CGT pour la faire fonctionner :

- Au syndicat national CGT des Finances publiques et à la Fédération des Finances dans le champ purement professionnel.
- Aux Unions locales, à l'Union départementale et la Confédération pour organiser les combats interprofessionnels et faire vivre la solidarité, tant nationale qu'internationale.

La solidarité entre structures de la CGT, c'est une réalité et c'est ce qui fait, par exemple, qu'elle est la seule confédération syndicale à organiser des chômeurs (en général à faibles revenus donc à faible pouvoir de cotisation) au sein de comités CGT de privé-es d'emploi.

Cotisation syndicale

=

Crédit d'impôt de 66 %

La loi de finance rectificative a transformé la réduction d'impôt jusqu'alors accordée en crédit d'impôt dont vont pouvoir aussi bénéficier les salarié-es non imposables.

Exemple : une cotisation syndicale de 100 € ne coûtera en réalité que 34 €,

soit que la somme de 66 € vienne réduire l'impôt, soit qu'elle fasse l'objet d'une restitution pour les non imposables.

Cette disposition s'applique aux cotisations payées depuis 2012.

La CGT Finances Publiques encourage ses adhérents, sans que cela soit une obligation, à opter pour le prélèvement mensuel automatique de leur cotisation. Une solution simple et souple.

La CGT Finances Publiques syndique aussi les retraités pour défendre leurs revendications spécifiques (retraites, action sociale...)

**POUR ÊTRE PLUS EFFICACE, LA CGT A BESOIN D'ÊTRE PRÉSENTE
DANS CHAQUE SERVICE ET CHAQUE POSTE**

Prenez votre place à la CGT, vous êtes chez vous...
Ensemble, nous avons tous à y gagner !



Je souhaite me syndiquer à la CGT Finances Publiques

Nom /Prénom :

Grade/Echelon :

Service/Adresse administrative :

A remettre à un correspondant CGT ou à retourner à :

**CGT Finances Publiques 44 – Cité administrative Cambronne
2, rue du Général Margueritte 44035 Nantes Cedex 01**